

ENJEUX

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un faible risque de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en termes de savoir être, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, pour l'obtention du permis de conduire, et après, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Enfin vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'interaction entre l'homme / le véhicule / l'environnement. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

DEROULEMENT

Des cours théoriques et pratiques, collectifs et individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités seront mis en place au fur et à mesure de votre formation.

L'élève doit obligatoirement suivre un cours sur la signalisation routière et sur les règles de circulation avant de débiter sa formation pratique.

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance. Ainsi, l'élève passe du comprendre au réussir et inversement.

Cette alternance entre l'acquisition des connaissances et de la pratique présente de nombreux avantages car le processus d'apprentissage est plus rapide.

Elle permet :

- Une meilleure mémorisation des règles,
- Une meilleure assimilation des règles et des comportements à adopter,
- Une meilleure intégration des savoirs, des savoir-faire et savoir-être,
- Une meilleure compréhension car les connaissances acquises sont graduellement mises en pratique sur la route,
- Les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement se font plus naturellement.

CONDITIONS DE PASSAGE

EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE « B »

EPREUVE THEORIQUE GENERAL (le code)

Pour passer l'épreuve du code, il vous faut :

- Avoir 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle,
- Avoir 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC),
- Etre inscrit sur le fichier de demande de permis de conduire (avoir un numéro NEPH),
- Avoir une carte d'identité ou un passeport ou un titre de séjour ...,
- Avoir votre convocation pour l'examen avec identifiant et mot de passe.

Pour réussir cette épreuve, il vous faut obtenir 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder dans les rétroviseurs.

Vous obtiendrez le résultat de votre examen très rapidement. Votre enseignant se chargera de vous appeler dès qu'il en aura connaissance. Un récapitulatif sera édité pour preuve de votre réussite.

Votre réussite au code est valable pour une durée de 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

EPREUVE PRATIQUE

Pour passer l'épreuve pratique, il vous faut :

- Avoir 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle,
- Avoir 17ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et un an de conduite accompagnée minimum,
- Etre inscrit sur le fichier de demande de permis de conduire (avoir un numéro NEPH),
- Avoir une carte d'identité ou un passeport ou un titre de séjour...,
- Avoir réussi à l'examen du code.

Un enseignant de votre auto-école vous accompagnera et sera présent dans le véhicule lors de votre examen pratique. Le véhicule sera celui sur lequel vous avez été formé.

Cette épreuve dure environ 30 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier,
- Suive un itinéraire en vous guidant de manière autonome pendant 5 minutes,
- 2 manœuvres différentes : un freinage pour un arrêt de précision et une en marche arrière,
- Appliquer les règles du code de la route (notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux jeunes conducteurs),
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de protection de l'environnement,
- Faire preuve de courtoisie.

Pour être reçu à l'épreuve, vous devez obtenir un minimum de 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes règlementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan de compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Vous aurez accès à votre résultat sous forme dématérialisée via votre boîte mail qui vous redirigera vers le site : RdvPermis.

En cas de réussite, le Certificat d'Examen du Permis de conduire (CEPC) sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre pendant 4 mois. Vous démarrez donc votre période probatoire avec un capital de 6 points sur votre permis de conduire.

Enfin dès les premières semaines après la réussite à l'examen du permis de conduire, vous devrez faire une demande de votre titre définitif sur le site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés). Votre enseignant vous donnera par écrit la procédure.

En cas d'échec, votre enseignant vous contactera très rapidement pour repasser de nouveau.

CONDITIONS DE PASSAGE

EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

« A1 » et « A2 »

EPREUVE THEORIQUE MOTOCYCLETTE (ETM)

Uniquement si dernier permis obtenu depuis plus de 5 ans.

Pour passer l'épreuve du code, il vous faut :

- Avoir 16 ans pour le « A1 »,
- Avoir 17,5 ans pour le « A2 »,
- Etre inscrit sur le fichier de demande de permis de conduire (avoir un numéro NEPH),
- Avoir une carte d'identité ou un passeport ou un titre de séjour...,
- Avoir votre convocation pour l'examen avec identifiant et mot de passe.

Pour réussir cette épreuve, il vous faut obtenir 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder dans les rétroviseurs.

Vous obtiendrez le résultat de votre examen très rapidement. Votre enseignant se chargera de vous appeler dès qu'il en aura connaissance. Un récapitulatif sera édité pour preuve de votre réussite.

Votre réussite au code est valable pour une durée de 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

EPREUVE PRATIQUE PLATEAU

Pour passer l'épreuve pratique, il vous faut :

- Avoir 16 ans pour le « A1 »,
- Avoir 18 ans pour le « A2 »,
- Etre inscrit sur le fichier de demande de permis de conduire (avoir un numéro NEPH),
- Avoir une carte d'identité ou un passeport ou un titre de séjour...,
- Avoir réussi à l'examen du code ETM.

Votre enseignant de votre auto-école, titulaire du permis « A1 » et « A2 » et en cours de validité, vous accompagnera et sera présent lors de votre examen pratique. La motocyclette sera celle sur laquelle vous avez été formé.

Cette épreuve dure environ 10 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée par l'expert, qui vous précise ce que vous allez faire :

- Exercice sans l'aide du moteur, dit « poussette » qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière,
- Epreuve à allure réduite :
 - Exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets.
 - Exercice chronométré,
- Epreuve à allure plus élevée : le freinage
 - Aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se terminant par un freinage dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou mouillée,
- Epreuve à allure réduite avec passager :
 - Exercice de demi-tour avec prise en charge d'un passager,
- Epreuve à allure plus élevée : l'évitement
 - Slalom entre les portes, à vitesse déterminée (radar) et se terminant par un évitement puis un freinage.

Pour être admis à l'épreuve hors circulation, vous devez obtenir un maximum de A et de B sous réserve de ne pas posséder de note éliminatoire (C).

Vous conservez le bénéfice de cette épreuve hors circulation pendant 3 ans à partir de la date de réussite, sous réserve de la validité du code.

EPREUVE PRATIQUE EN CIRCULATION

Votre enseignant de votre auto-école, titulaire du permis « A1 » et « A2 » et en cours de validité, vous accompagnera et sera présent lors de votre examen pratique. La motocyclette sera celle sur laquelle vous avez été formé.

L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés en agglomération, sur routes et autoroutes. Cette épreuve dure environ 40 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée par l'expert, qui vérifiera que vous capable de :

- Respecter le code de la route,
- D'arrêter et de redémarrer hors circulation,
- Circuler en sécurité pour vous et pour les autres usagers de la route,
- Prendre en compte les spécificités de la conduite de votre motocyclette,
- Maitriser les commandes et la manipulation de votre motocyclette,
- Etre suffisamment autonome dans la réalisation de votre trajet (5 min).

Pour être reçu à l'épreuve en circulation, vous devez obtenir un minimum de 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Les évaluations réalisées par l'expert sont basées sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Ces évaluations consistent en un bilan de compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle les bilans de compétences dans une grille d'évaluation.

Vous aurez accès à votre résultat sous forme dématérialisée via votre boîte mail qui vous redirigera vers le site : RdvPermis.

En cas de réussite, le Certificat d'Examen du Permis de conduire (CEPC) sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre pendant 4 mois.

Enfin dès les premières semaines après la réussite à l'examen du permis de conduire, vous devrez faire une demande de votre titre définitif sur le site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés). Votre enseignant vous donnera par écrit la procédure.

En cas d'échec, votre enseignant vous contactera très rapidement pour repasser de nouveau.

CONDITIONS DE PASSAGE

EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE « BE »

EPREUVE THEORIQUE GENERAL (le code)

Uniquement si dernier permis obtenu depuis plus de 5 ans.

Pour passer l'épreuve du code, il vous faut :

- Avoir 18 ans,
- Etre inscrit sur le fichier de demande de permis de conduire (avoir un numéro NEPH),
- Avoir une carte d'identité ou un passeport ou un titre de séjour ...,
- Avoir votre convocation pour l'examen avec identifiant et mot de passe.

Pour réussir cette épreuve, il vous faut obtenir 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder dans les rétroviseurs.

Vous obtiendrez le résultat de votre examen très rapidement. Votre enseignant se chargera de vous appeler dès qu'il en aura connaissance. Un récapitulatif sera édité pour preuve de votre réussite.

Votre réussite au code est valable pour une durée de 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

EPREUVE PRATIQUE HORS CIRCULATION

Pour passer l'épreuve pratique, il vous faut :

- Avoir 18 ans si vous suivez la formation traditionnelle,
- Etre inscrit sur le fichier de demande de permis de conduire (avoir un numéro NEPH),
- Avoir votre permis « B » en cours de validité,
- Avoir une carte d'identité ou un passeport ou un titre de séjour...,
- Avoir réussi à l'examen du code.

Votre enseignant de votre auto-école, titulaire du permis « BE » et en cours de validité, vous accompagnera et sera présent dans l'ensemble de véhicule lors de votre examen pratique. L'ensemble sera celui sur lequel vous avez été formé.

Cette épreuve dure environ 30 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez faire :

- Un test sur les vérifications courantes de sécurité,
- Un attelage et un dételage d'un ensemble,
- Une interrogation orale avec un tirage au sort parmi 12 fiches avec des questions sur la sécurité et la mécanique,
- Un exercice de maniabilité tiré au sort consistant en une marche arrière sinueuse entre des plots à réaliser en moins de 5 min et avec, selon le tirage au sort, soit arrêt de précision ou stationnement dans une zone matérialisée ou simulation de mise à quai.

Pour être admis à l'épreuve hors circulation, vous devez obtenir un minimum de 18 points sous réserve de ne pas posséder de note éliminatoire et avoir obtenu un résultat favorable à l'exercice de maniabilité.

Vous conservez le bénéfice de cette épreuve hors circulation pendant 3 ans à partir de la date de réussite, sous réserve de la validité du code.

EPREUVE PRATIQUE EN CIRCULATION

L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés en agglomération, sur routes et autoroutes. Cette épreuve dure environ 30 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vérifiera que vous capable de :

- Respecter le code de la route,
- Circuler en sécurité pour vous et pour les autres usagers de la route,
- Prendre en compte les spécificités de la conduite de votre ensemble,
- Maîtriser les commandes et la manipulation de votre ensemble,
- Être suffisamment autonome dans la réalisation de votre trajet.

Pour être reçu à l'épreuve en circulation, vous devez obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Les évaluations réalisées par l'expert sont basées sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Ces évaluations consistent en un bilan de compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle les bilans de compétences dans une grille d'évaluation.

Vous aurez accès à votre résultat sous forme dématérialisée via votre boîte mail qui vous redirigera vers le site : RdvPermis.

En cas de réussite, le Certificat d'Examen du Permis de conduire (CEPC) sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre pendant 4 mois.

Enfin dès les premières semaines après la réussite à l'examen du permis de conduire, vous devrez faire une demande de votre titre définitif sur le site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés). Votre enseignant vous donnera par écrit la procédure.

En cas d'échec, votre enseignant vous contactera très rapidement pour repasser de nouveau.
